AFFAIRE N°11 - Acquisition des terrains appartenant à Madame HO-MOUYE Henri.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de deux terrains situés à l'angle des rues Jacob et Monthyon réservés à la création d'un ensemble sportif.

Ces terrains ont fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Madame HO-LOUYE Henri, propriétaire, pour la somme de 300 000 F.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de ces terrains pour le prix de 300 000 F et à régler au notaire les frais d'acte.

La Dépense sera imputée au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

•